

# IFCOA

## CONTRAT DE FORMATION

(En vertu des articles L. 6353-3 et suivants du code du travail)

Entre les soussignés :

### 1. Organisme de formation :

**EQUICARE**, SIRET 512 707 233 00031 RCS Lisieux, Presqu'Île de la Touques - 10, Rue Princesse Sophie de Troubetskoï - 14800 Deauville

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28140308814 auprès de la préfète de région de Normandie ».

Ci-après dénommée Equicare,

Représenté par son gérant Hervé Baldassari

### 2. Le co-contractant :

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**TEL :**

**Email :**

**Statut (Profession libérale, salarié...) :**

**Activité exercée :**

**Autres informations :**

Ci-après dénommé l'élève,

Est conclu le contrat le contrat de formation suivant :

**Intitulé de la formation :**

**Nom du formateur :**

### Art 1. Objet

En exécution du présent contrat, Equicare s'engage à organiser l'action de formation sus-citée.

### Art 2. Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Cette formation est ouverte à toute personne, y compris en situation de handicap, respectant les prérequis énoncés au point 2.1. Dans le cas de personnes en situation de handicap, la faisabilité de la formation sera étudiée au cas par cas et, en cas de faisabilité une fiche d'accueil et de suivi sera établie afin de prévoir les éventuelles adaptations à apporter à la formation.

## **2.1 Pré-requis**

OA, étudiant en 5<sup>ème</sup> année, professionnel du monde de la santé animale.

## **2.2- Objectifs**

Acquérir l'ensemble des méthodes ou techniques manuelles en rapport avec le sujet choisi.

## **2.3- Effectif de la formation**

La formation est organisée pour un effectif de 14 personnes maximum.

## **2.4- Lieu de la formation**

Chemin des Écachées - 14130 St Martin aux Chartrains. Lieu susceptible de modification, l'information sera donnée par la convocation.

## **2.5- Programme et contenu de la formation**

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

EQUICARE se réserve le droit de modifier, le contenu de la formation, la durée des modules, le nombre des modules, le lieu de la formation, les dates des modules, ainsi que les intervenants, selon les circonstances, le profil des élèves et la dynamique de groupe.

## **Art 3. Organisation de l'action**

### **3.1- Dates de la formation :**

**La formation aura lieu de..... à..... ;**

### **3.2 Moyens techniques et pédagogiques**

Voir le programme joint à ce contrat.

Chaque stage donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

## **Art. 3 : Accident et responsabilité**

Equicare est assuré en matière de responsabilité civile selon les dispositions réglementaires en vigueur. L'élève s'engage également à disposer d'une assurance garantissant sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée. L'élève est invité à suivre les instructions d'Equicare dans toutes les activités de formation comme les stages et le suivi.

Assureur d'Equicare : Generali Assurances - 25, Quai de la Londe- BP3032-14017 CAEN Cedex 2

## **Art. 6 : Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, l'élève dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Ce délai est porté à 14 jours pour les contrats conclus à distance ou "hors établissement". L'élève souhaitant se rétracter en informe Equicare par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'élève.

## **Art. 7 : Dispositions financières**

### **7.1- Tarif de l'action**

Le prix de l'action de formation pour un stage de 3 jours est fixé à 750 € net de taxe (Organisme exonéré de TVA pour la formation professionnelle. **Art261.4.4a du CGI**).

### **7.2- Modalités de paiement**

La formation est à régler par virement ou prélèvement.

A l'inscription, il sera demandé à l'élève la totalité du paiement du stage de formation.

Ce dernier est considéré comme inscrit à la réception de son règlement.  
Lorsque la session de formation a débuté, tous les droits engagés sont dus.

### 7.3- Financement

En cas de financement de la formation par un OPCO ou tout autre organisme, l'accord et les modalités de financement doivent parvenir à Equicare au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la formation sera intégralement facturé à l'élève.

### Art. 8- Interruption de la formation

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait d'Equicare : Equicare rétrocède à l'élève le montant des formations, hors frais administratifs, non effectuées et cesse tout prélèvement bancaire.

- En cas d'abandon de la formation au cours du stage par l'élève pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la formation complète est due à Equicare (classiquement un cas de force majeure est reconnu quand l'événement est « imprévisible, irrésistible et extérieur »).

- Si l'élève est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, à partir du 1<sup>er</sup> jour de la formation et après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées et les frais administratifs sont dus au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### Art. 9- Absence à un stage

En cas d'impossibilité par l'élève, il ne pourra réclamer à Equicare aucune compensation financière.

### Art. 10 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, ou par le biais d'un cabinet de médiation, le tribunal de Grande Instance de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

Je reconnais avoir pris connaissance des CGV et du règlement intérieur joints à ce contrat.

Fait, en double exemplaires, chaque page étant paraphée,

À Deauville, le .....

Pour l'élève, .....

« lu et approuvé »

Cachet et signature

Pour **EQUICARE**

Hervé Baldassari

**S.A.S.U. EQUICARE**  
10 rue Princesse Sophie Troubetskoï  
Presqu'île de la Touques -  
14500 DEAUVILLE  
SIRET : 512 707 233 00031 - NAF : 7500Z  
TVA : FR83512707233

#### **INFORMATION DES STAGIAIRES ARTICLE L6353-8 :**

*Les objectifs et le contenu de la formation, la liste des formateurs et des enseignants, les horaires, les modalités d'évaluation, les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires ou les apprentis par l'entité commanditaire de la formation et le règlement intérieur applicable à la formation sont mis à disposition du stagiaire et de l'apprenti avant leur inscription définitive. Dans le cas des contrats conclus en application de l'article L. 6353-3, ces informations ainsi que les tarifs, les modalités de règlement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage sont remis au stagiaire potentiel avant son inscription définitive et tout règlement de frais.*